

## INFORMATIONS PRATIQUES # Mai 2025

### MAIRIE

135 route de la Mairie  
04 77 62 02 24 – mairie@stvincentdeboissey.fr  
www.stvincentdeboissey.fr  
Lundi au vendredi de 10h à 12h et de 13h30 à 17h00  
Fermée le mercredi après-midi  
1<sup>er</sup> samedi du mois de 10h à 12h



### BIBLIOTHÈQUE

21 traverse des Écoliers (dans l'enceinte de l'école)  
04 77 62 06 73 – bibliotheque@stvincentdeboissey.fr  
Lundi et Mercredi de 16h00 à 18h30

### CORRESPONDANTS PRESSE

Le Progrès	François BOUCHER	06 81 83 21 38
Le Pays	Michel BERNARD	06 81 13 00 93

### ROANNAIS AGGLOMÉRATION

Standard	04 77 44 29 50
Service déchets ménagers	0800 17 34 50
Roannaise de l'Eau	04 77 68 54 31
Roannais Tourisme	04 77 71 51 77
Service de bus : Point City STAR	04 77 72 77 27

### SERVICES

Sous-préfecture de Roanne	04 77 23 64 64
Centre des Impôts de Roanne	04 77 44 01 02
Trésor public (SGC Loire Nord)	04 77 71 44 65
France Travail 3949 – La Poste 3631	
Paroisse Sainte Claire	04 77 67 24 53

### SÉCURITÉ

Gendarmerie de Villerest	04 77 68 16 44
Police 17 – Pompiers 18	

### SANTÉ

Pharmacie de garde 3237 (payant) ou www.3237.fr  
SAMU 15  
Centre Hospitalier de Roanne 04 77 44 30 00  
**urgences 04 77 44 31 10**  
Clinique du Renaison 04 77 44 45 00  
**urgences 04 77 44 45 44**  
Centre antipoison de Lyon 04 72 11 69 11  
CPAM 3646 – MSA de la Loire 04 75 75 68 68

### ÉCOLE

21 traverse des Écoliers – 04 77 62 02 21  
ce.0420820n@ac-lyon.fr  
**Périscolaire et Cantine : EVS La Soupe au Caillou**  
07 64 45 29 06 – accueildeloisirsdubateau@gmail.com

### CENTRE DE LOISIRS

**EVS La Soupe au Caillou**  
21 traverse des Écoliers (dans l'enceinte de l'école)  
07 64 45 29 06 – accueildeloisirsdubateau@gmail.com

### MODE D'ACCUEIL ENFANTS – DE 6 ANS

Renseignements sur l'accueil individuel ou collectif  
auprès du **Relais Information Accueil Petite Enfance**  
(RIAPE), 2 rue Brison à Roanne, 04 26 24 92 51  
riape@roannais-agglomeration.fr  
▷ Liste des **assistantes maternelles** de la commune  
sur [www.stvincentdeboissey.fr](http://www.stvincentdeboissey.fr)

### ALLÔ SÉNIORS ROANNAIS

Un numéro unique et gratuit **04 77 42 94 14** pour répondre à toutes les questions liées aux aînés de plus de 75 ans (administratives, hébergements, prestations sociales ...).

### SOCIAL

Assistante sociale	04 77 23 24 58
Conciliateur de justice	04 77 67 05 11
<b>permanences à la Mairie du Coteau</b>	

Département de la Loire	04 77 23 24 25
<b>antenne de Roanne</b>	

CAF de la Loire	0810 25 42 80
-----------------	---------------

### URGENCES RÉSEAUX

Enedis 09 72 67 50 42 – GRDF 0800 47 33 33  
Roannaise de l'Eau 04 77 68 54 31  
(eau potable et assainissement)

### ANIMAUX

Urgences vétérinaire 3115  
SPA 04 77 71 81 38 – Arche de Noé 04 77 70 73 59  
LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) 04 37 61 05 06  
ARPN (Ass. Roannaise de Protection de la Nature) 04 77 78 04 20

## ASSOCIATION DES FAMILLES RURALES

Emilie DUCROT  
06 86 66 80 03  
[afpradinesboisset@famillesrurales42.org](mailto:afpradinesboisset@famillesrurales42.org)

## BADMINTON BOISSET

Florent GUILLOT  
06 73 61 23 75  
[lebadboisset42120@gmail.com](mailto:lebadboisset42120@gmail.com)

## BOISSET BASKET CLUB

Anthony BARNAY  
06 82 83 17 35  
[boissetbc@yahoo.fr](mailto:boissetbc@yahoo.fr)

## COMITÉ DES FÊTES

Nicolas PERRIN  
07 81 11 12 60  
[n.perrin696@laposte.net](mailto:n.perrin696@laposte.net)

## CULTURE ET PATRIMOINE EN BOISSET

Roger CHATELARD  
06 82 14 04 86  
[cpboisset@orange.fr](mailto:cpboisset@orange.fr)

## FNACA

Pierre SAYET  
06 25 90 30 42

## FOOT CLUB EST ROANNAIS

Vincent RODRIGUES  
06 88 37 80 74  
[vincent.rodriguez42@orange.fr](mailto:vincent.rodriguez42@orange.fr)

## JUDO JUJITSU BOISSET

Club labellisé « Sport Bien Être Sport Adapté »  
Jean-Jacques SEIGNON  
06 01 48 02 62  
[judojujistsuboisset@gmail.com](mailto:judojujistsuboisset@gmail.com)

## LA TROUPE DU COLOMBIER

José JORGE  
06 84 96 45 73  
[latroupeducolombier42@gmail.com](mailto:latroupeducolombier42@gmail.com)

## SOU DES ÉCOLES

Quentin BARRAUD  
06 40 23 38 20  
[sou.stvincentdeboisset@gmail.com](mailto:sou.stvincentdeboisset@gmail.com)

## TENNIS CLUB BOISSET

Laurent MARTIN  
06 18 82 25 64  
[tennisboisset@gmail.com](mailto:tennisboisset@gmail.com)

## VOLLEY VINCENTINOIS

Yannick VAVASSEUR  
04 77 62 89 23  
[volleyvincentinois@gmail.com](mailto:volleyvincentinois@gmail.com)

## ÉTANGS DE PÊCHE DE LA CHAMARY

Auprès du Comité des Fêtes  
M. Eric FEUGERE 06 40 76 16 46

## LOCATION DE MATÉRIELS pour vos fêtes

Auprès du Comité des Fêtes  
M. Bernard VALLAS 06 77 85 47 64

## LOCATION DE SALLES

Visite virtuelle et réservations sur [www.stvincentdeboisset.fr](http://www.stvincentdeboisset.fr)

	GRANGE DE LA CHAMARY	SALLE DES FÊTES	MAISON DES SŒURS
<b>Habitant</b>	Journée 575 € WE 1 400 €	Journée 160 € WE 500 €	Journée 90 € WE 150 €
<b>Extérieur</b>	Journée 1150 € WE 2 800 €	Journée 320 € WE 800 €	
<b>Association communale</b>	360 €	75 €	
<b>Options</b>	Vidéoprojecteur 100 € Rack sono 150 €	Ménage 200 €	
<b>Caution</b>	1 000 €	1 000 €	150 €
<b>Contact pour les visites</b>	06 88 15 02 70	04 77 62 02 24	04 77 62 02 24

## CIMETIÈRE

<b>Concession trentenaire</b>	<b>Case de Columbarium</b>	<b>Cavurne</b>
Simple (2 personnes) 160 € Double (4 personnes) 290 €	pour 30 ans, 500 € 3 urnes	pour 30 ans, 700 € 4 urnes

**Dispersion au jardin du souvenir**  
Pose d'une plaque mémoire en bronze, 200 €

## Démarches administratives, Informations ...

### Ayez les bons réflexes



## CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ ET PASSEPORT

Ces documents ne sont plus délivrés par les mairies du domicile mais par les mairies « Pilote ».

L'instruction se fait uniquement **sur rendez-vous** à prendre en ligne sur [icitoyen.fr](http://icitoyen.fr) ou par téléphone auprès de :

Mairie du <b>COTEAU</b>	04 77 67 05 11
Mairie de <b>ROANNE</b>	04 77 23 77 99
Mairie de <b>RIORGES</b>	04 77 23 62 62
Mairie de <b>RENAISON</b>	04 77 64 40 22

**Prendre contact avec l'une d'entre elles pour connaître la constitution de votre dossier.**

## RECENSEMENT MILITAIRE

**Vous avez 16 ans : recensement obligatoire**

- en ligne sur [service-public.fr](http://service-public.fr),
- ou en mairie (muni d'une pièce d'identité, du livret de famille, d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois) en présence du jeune ou de l'un des parents.
- La mairie vous remettra une attestation de recensement, nécessaire pour passer examens, concours et permis de conduire.
- Dans le trimestre suivant, la mairie envoie votre dossier au Centre du Service National.
- Vous vous inscrivez sur le site : [majdc.fr](http://majdc.fr), pour suivre votre dossier et modifier la date de convocation.
- Entre 8 et 12 mois plus tard, vous recevrez une convocation par mail ou par courrier.
- Vous effectuez votre Journée Défense et Citoyenneté et recevez votre certificat de participation à la JDC.

## LISTE ÉLECTORALE

Inscription possible toute l'année et jusqu'à 6 semaines avant la date d'un scrutin :

- en ligne sur [service-public.fr](http://service-public.fr),
- ou en mairie (muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois).

## LÉGALISATION DE SIGNATURE

En mairie, muni d'une pièce d'identité en cours de validité et des documents à signer.

Vous apposerez votre signature devant un élu ou un agent.

## CÉRÉMONIES

**Mariage, PACS, Reconnaissance avant naissance, Baptême, Funérailles :**

- contactez la mairie au 04 77 62 02 24,
- pour les célébrations religieuses : contactez la **Paroisse Saint Claire au Coteau** 04 77 67 24 53 - [www.paroissesainteclair.com](http://www.paroissesainteclair.com)

## DEMANDE DE TRAVAUX

**Informations sur [www.stvincentdeboisset.fr](http://www.stvincentdeboisset.fr) :**

- formulaires de demande de travaux,
- Plan Local d'Urbanisme, Règlement et Nuancier,
- informations sur les Aides à l'Habitat proposées par Roannais Agglomération,
- informations sur les questions relatives à l'assainissement (travaux, entretien, réglementation, subventions, etc).



## TRAITEMENT DES DÉCHETS

Collecte en porte à porte, une fois par semaine le **vendredi matin**, en alternance :

**Semaine paire : bac jaune « emballages et papiers »**

**Semaine impaire : bac bordeaux « déchets ultimes ».**

**Bio déchets** à mettre dans le bac à compost ou les abri bacs.

Dépôt du **verre** aux Points d'Apports Volontaires :

à proximité de l'école, de la Grange de la chamary et de la salle de sports.

Tous les autres déchets (y compris les cartons bruns) doivent être déposer dans l'une des **4 déchetteries** du territoire (accès à l'aide d'un QR Code à demander sur [icityen.fr](http://icityen.fr)). **DÉPÔTS SAUVAGES INTERDITS !**

**Pour toutes informations, contacter le service au 0 800 17 34 50 ou via [icityen.fr](http://icityen.fr)**



## DÉCHETS VERTS

**LE BRÛLAGE DES DÉCHETS DE TOUTE NATURE A L'AIR LIBRE EST INTERDIT.**

*En cas de non-respect, une contravention de 450 € sera appliquée (article 131-13 du nouveau code pénal).*

En conséquence, vous devez impérativement évacuer vos déchets verts dans l'une des 4 déchetteries du territoire (accès à l'aide d'un QR Code à demander sur [icityen.fr](http://icityen.fr)).

## RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Contactez les associations solidaires :

C3R au 0800 00 08 56

EMMAÛS au 04 77 67 19 45

## ÉLAGAGE

Tout propriétaire est tenu d'élaguer les haies et les arbres situés en bordure des voies et de dégager les carrefours. Toutes les coupes doivent être évacuées. Aucune branche ne doit gêner le domaine public et ses dépendances. En cas d'accident, faute de visibilité, les propriétaires seront tenus responsables.

*Afin de préserver la biodiversité, il est préconisé de ne pas tailler les haies, ni d'élaguer les arbres du 15 mars au 31 juillet.*

## ANIMAUX DOMESTIQUES

Les propriétaires d'animaux doivent s'assurer que ceux-ci ne causent pas de gêne envers leur voisinage ou les passants (abolements, divagations, poursuites...). *Amendes pour nuisances sonores jusqu'à 450 €.*

La divagation des chiens est interdite. Vous devez les tenir en laisse sur la voie publique. Une muselière est obligatoire pour certaines catégories. *Amendes de 150 € à 750 €.*

Si vous trouvez un animal perdu : pour les chiens contactez la SPA de Roanne au 04 77 71 81 38,

pour les chats contactez l'Arche de Noé de Roanne au 04 77 70 73 59.

## LUTTE CONTRE LE BRUIT

Tous les travaux avec des outils ou appareils quel- qu'ils soient ayant une intensité sonore pouvant gêner le voisinage sont autorisés :

### Pour les particuliers :

les jours ouvrables : de 8h30 à 12h

et de 14h30 à 19h30

les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h

les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h

### Pour les professionnels :

Les jours ouvrables et les samedis : de 7h à 20h

## ENTRETIEN DES PARCELLES

Obligation d'entretenir les terrains nus situés à l'in- térieur d'une zone d'habitation.

Si les propriétaires n'agissent pas, le maire leur no- tifie l'obligation d'exécuter les travaux d'entretien (conformément à l'article L2213-25 du code général des collectivités locales). Si ces derniers ne donnent pas suite, une procédure de mise en demeure aux frais du propriétaire est appliquée.

## CIRCULATION ET STATIONNEMENT

Tous les usagers de la route (piétons, cyclistes, mo- tards, automobilistes, etc.) doivent respecter le code de la route : vitesse, panneaux et stationnement.